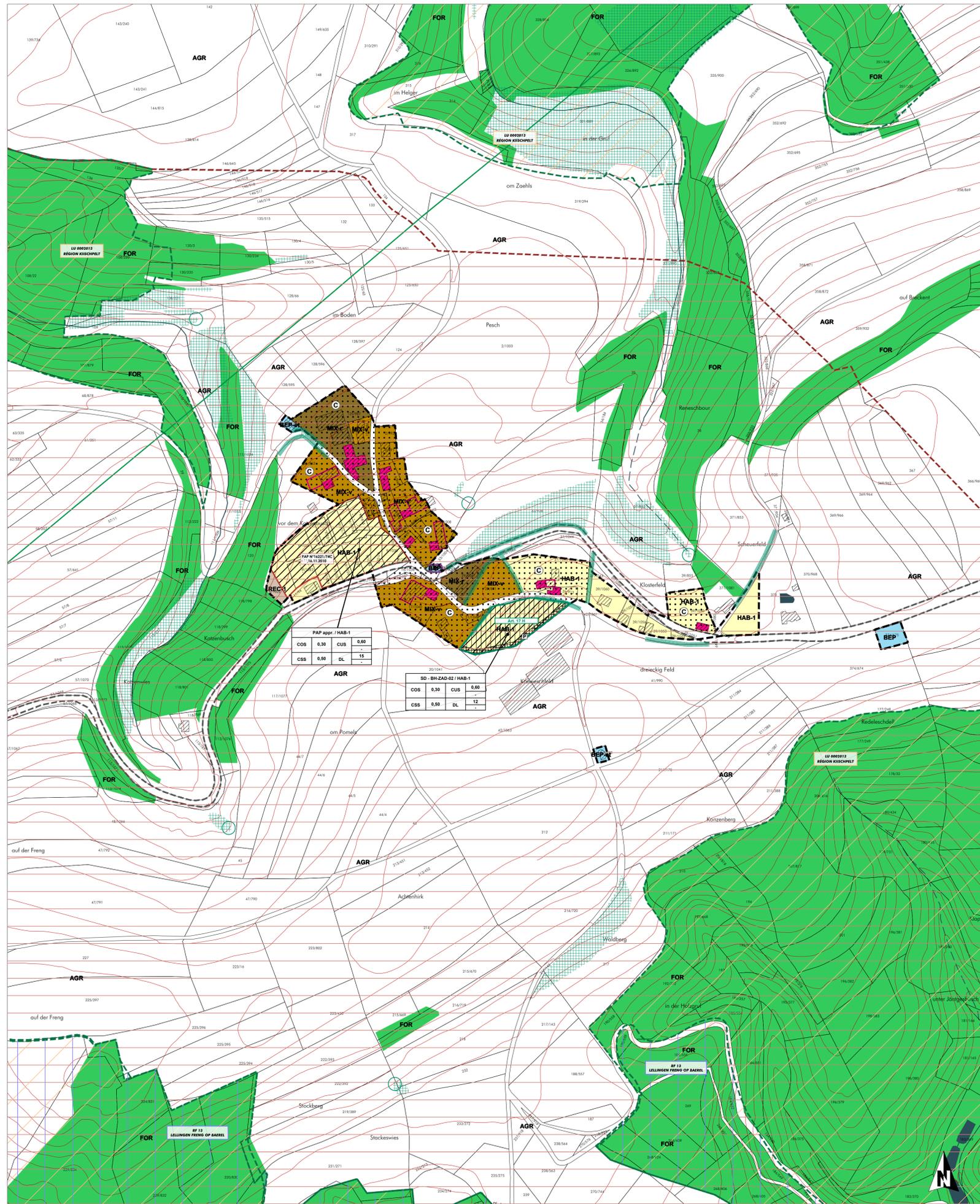


Plan d'aménagement général - Localité de Bockholtz



FOND DE PLAN
Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC 2007 et 2010, de la BD-LORTHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCN (ex.2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif / Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (Directives de terrain en 2013/2016)
- Rivière
- Ruisseau / Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente / Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-v DP zone mixte villageoise Dasbourg Pont
- MIX-r zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics

- BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
- BEP-et

Zones d'activités

- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c1 (2016/2017) zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
- ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r zone d'activités économiques régionale

Zones de sports et de loisirs

- REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
- REC-2 zone de sports et de loisirs - sports
- REC-3.1 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
- REC-3.2 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA
- REC-4 zone de sports et de loisirs - Hosingen
- REC-5 zone de sports et de loisirs - Parc

Zones spéciales

- SPEC gpa zone spéciale "garage et station-service"
- SPEC sap zone spéciale "sapinière"
- SPEC ca zone spéciale "coopérative agricole"
- SPEC ess zone spéciale "économie sociale et solidaire"
- SPEC ac zone spéciale "activités et commerce"

Zones de jardins familiaux

- JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	min.

ZONE VERTE

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières *
- PARC Zones de parc public
- VERB Zones de verdure

Remarque importante:
* Les zones forestières sont indiquées sur la base de l'ORS 2007 actualisée sur la base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'égard des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zones d'aménagement différé
- Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)
- Zones des "servitudes urbanisation"

[N]	servitude "urbanisation - milieu naturel"	[Na]	servitude "urbanisation - Natura 2000"
[E]	servitude "urbanisation - eau"	[St]	servitude "urbanisation - Stationnement"
[P]	servitude "urbanisation - paysage"	[CV]	servitude "urbanisation - coulée verte"

Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)

- couloir pour projets routiers
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type "environnement construit"
- constructions à conserver / petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
- garbais d'une construction existante à préserver - à titre indicatif

Zone de risques naturels prévisibles

- zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain

Zones d'extraction

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire

- Grands ensembles paysagers "Haue-Sire - Kischpelt" (Ouest) & "Vallée de l'Our" (Est) [MAT 02.2021]
- Coupsures vertes "CV06 - Hosingen-Sief" & "CV07 - Housheid-Dickel" [MAT 02.2021]
- Zone d'activités économiques régionale existante "Hosingen" [MAT 02.2021]
- Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E21)/N7" [MAT 02.2021]
- Projets Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E21)/N7" & "Sécurisation de la N7 entre

à la protection de la nature et des ressources naturelles
zones Natura 2000 (Source: MDDI, version 09.2015)

- zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle (Source: MDDI, version 04.2018)
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- LU0001002 "Vallée de l'Our de Clèves à Waldenfeld" (MDDI, 09.2015)
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- LU0001008 "Vallée de la Sire, de la Wilz, de la Clève et du Lelgebosch"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- LU0002003 "Vallée supérieure de l'Our et affluents de Lohren à Dasbourg"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- LU0002013 "Réserve Kischpelt" (Zone de protection spéciale, telle que transmise aux services compétents de la Commission européenne - Direction générale Environnement) - à titre indicatif
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)
- RFI 05 "Aeschel"
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)
- RF 13 "Tullinger Freng ou Barel"

à la protection des sites et monuments nationaux (Source: Liste des SMN, 2018)

aux réseaux d'infrastructures de transport national

à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS) (Source: ADEL, mai 2014)

- définies en 2013 selon la Directive 2007/60/CE
- HQ 10
- HQ 100
- HQ extrême

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

Biotores, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17et / ou 20
source: habitats: PRO-CHEP, COC, observations 2019 et 2022 pour les surfaces étudiées dans l'étude d'évaluation stratégique
biotores - milieux couverts MDDI 2014, arbres remarquables AEF 2014, biotores - zones urbanisées ou destinées à être urbanisées COS, eler-ens, Förder Landschaftsarchitekten 2011 - 2016; contrôle en procédure avec: Orthophoto 2017 par COS

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

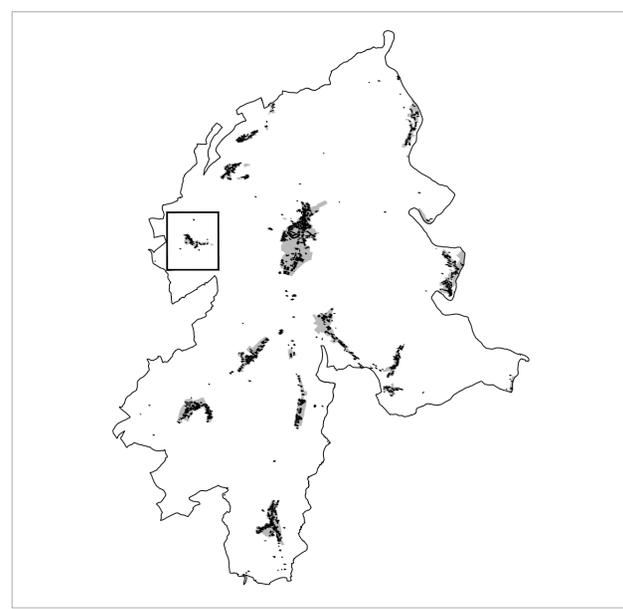
Informations complémentaires concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

Biotores, habitats ou habitats d'espèces définis en fonction des art. 17 et / ou 21 de la loi du 18 juillet 2018
source: habitats: PRO-CHEP, COC, observations 2019 et 2022 pour les surfaces étudiées dans l'étude d'évaluation stratégique
biotores - milieux couverts MDDI 2014, arbres remarquables AEF 2014, biotores - zones urbanisées ou destinées à être urbanisées COS 2020

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17/21 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés

Lignes électriques

- à haute tension (Source: BD-LTC 2007)



Ref. n°: 74C/022/2017	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 OBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

COncEpt COncil COmmunication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à.r.l.
3, rue de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: Version coordonnée - Localité de Bockholtz

Modifications ponctuelles	Référence	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
1 Bockholtz, "Beim Kazebésch"	74C/024/2021	07.08.2021	03.06.2021
2 Wahlhausen-Dickel, "Parc" Plans Directeurs Sectoriels	74C/027/2021	21.04.2022	28.02.2022

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 1208_VC2_pag_BO

Indice: B Date: 28.11.2023

Elaboré: N. Mace Contôlé: U. Truffer Validé: U. Truffer